

Avis adopté

Séance plénière du 14 juin 2023

Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française

Déclaration du groupe CFE-CGC

Pour débiter cette déclaration, nous adressons nos félicitations et remerciements au président de la commission, à l'administration, aux rapporteurs ainsi qu'à l'ensemble des membres pour la qualité de ces travaux.

L'agriculture en France est confrontée à de nombreux défis majeurs, tant sur le plan climatique, environnemental, économique, alimentaire que social.

Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes mettent en péril la sécurité alimentaire et la stabilité des récoltes, nécessitant une adaptation et une résilience accrues de la part des agriculteurs. Sur le plan environnemental, la préservation des ressources naturelles, la réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques, ainsi que la protection de la biodiversité sont des enjeux cruciaux pour assurer la durabilité de l'agriculture.

D'un point de vue économique, il est essentiel de trouver un équilibre entre la rentabilité des exploitations agricoles et la juste rémunération des agriculteurs, tout en garantissant des prix abordables pour les consommateurs.

Enfin, les défis sociaux liés à l'agriculture sont nombreux, notamment en termes de conditions de travail, de maintien des exploitations familiales et de transmission des savoirs. Une vision partagée de l'agriculture en 2040 devrait donc prendre en compte ces différents enjeux.

Le groupe CFE-CGC salue particulièrement :

- la préconisation 1 relative à la transformation de la PAC en politique agricole et alimentaire commune (PAAC), permettant le renforcement de son caractère commun et alimentaire pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable au sein de l'Union européenne ;
- la préconisation 3 relative à la lutte contre le dumping sociale interne à l'Union européenne grâce à une convergence vers des standards sociaux, environnementaux et alimentaires communs ;
- la préconisation 9 relative à la création d'une filière de formation vers des métiers d'excellence et à l'accès à la formation ;
- la préconisation 11 relative au renforcement de la transparence et de la traçabilité sur toute la chaîne alimentaire.

Notre groupe prend également bonne note de la contribution élaborée sur le sujet par la délégation aux Outre-mer du CESE. Annexée à cet avis, cela permet de mieux comprendre certaines de ces spécificités territoriales.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.